



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (Qc) J0W 1A0

SOUS TOUTES RÉSERVES **COURRIEL**

Le 6 juin 2023

Demandeur : Mme Nancy Hamel, courtier Maxxum100
Adresse de la propriété : 495, chemin du Progrès
Chute-Saint-Philippe
Matricule : 9969 72 3530

Objet : Installation septique

Bonjour,

À la suite de votre demande, voici les informations contenues dans le dossier concernant les installations septiques de la propriété sise à l'adresse ci-haut mentionnée. La municipalité ne possède ni information ni permis pouvant avoir été émis concernant une installation septique qui pourrait être présente sur cette propriété. Nous pouvons donc supposer que cette propriété serait munie **d'une installation septique de type (puisard)**.

Puisque cette propriété est considérée comme une résidence isolée au sens du règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées, elle doit être munie d'un dispositif de traitement des eaux usées conforme à la réglementation en vigueur ou dans le cas contraire, bénéficierait d'un droit acquis, uniquement dans le cas où les propriétaires feraient la démonstration que l'installation ait été mis en place avant l'entrée en vigueur du règlement le 12 août 1981. Si tel est le cas, **le dispositif serait toléré** tant que le dispositif ne constituerait pas une source de contamination directe à l'environnement ou tant que la municipalité n'obligerait pas les propriétaires, par règlement ou selon la loi sur les compétences municipales, à construire une installation septique conforme aux règlements en vigueur.

De plus, seul un tiers qualifié au sens de l'article 1 du Code des professions, autorisé et membre d'un ordre reconnu peut déterminer l'état d'un système et de l'environnement immédiat, la conformité et le bon fonctionnement.

Pour toute question, veuillez contacter le service de l'urbanisme.

Madeleine Sigouin
Officier au service de l'urbanisme et de l'environnement